

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 12/05/2016 Date de révision: 01/25/2019 Version: SBE-262-2019a

SECTION 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PRO-SET® SBE-262 Hardener
Code du produit : SBE-262, SBE-262-1, SBE-262-2, SBE-262-4, SBE-262-G

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 866-937-8797 or 989-684-7286
www.westsystem.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (Voie orale)
Skin Corr. 1B
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Aquatic Acute 3
Aquatic Chronic 3

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS)



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS)

Danger

Mentions de danger (GHS)

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS)

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substances

Non applicable

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	RPD %
Triméthylhexane-1,6-diamine	(n° CAS) 25620-58-0	10 - 30
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	10 - 30
1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)	(n° CAS) 2579-20-6	10 - 30
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthylamine	(n° CAS) 60112-98-3	10 - 30
3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine)	(n° CAS) 4246-51-9	1 - 5
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	(n° CAS) 111850-23-8	3 - 7
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	(n° CAS) 41556-26-7	0,1 - 1,5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Nitrosamines. Phénoliques. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux cellulosiques. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.

Réactivité

: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles.

Procédés de nettoyage

: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Lorsque mélangé à la résine époxyde, ce produit peut causer une réaction exothermique qui, en grandes quantités, est capable de générer une chaleur suffisante pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

Mesures d'hygiène

: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Température de conservation: 40°F (4°C) - 90°F (32°C).

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)		
Non applicable		
Alcool de benzyle (100-51-6)		
AIHA	WEEL TWA (ppm)	10 ppm

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

1,3-cyclohexylènebis(méthylamine) (2579-20-6)		
Non applicable		
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine (111850-23-8)		
Non applicable		
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (41556-26-7)		
ACGIH	Limite ACGIH (mg/m ³) (plafond)	1 mg/m ³
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)		
Non applicable		
3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine) (4246-51-9)		
Non applicable		

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Protection des mains

: Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Autres informations

: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Limpide
Odeur	: Ammoniacque
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12,28
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F (204 °C)
Point d'éclair	: > 200 °F (93 °C) Estimation basée sur des produits similaires.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,99
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 108 mm ² /s @ 68 °F (20 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Autres informations	
Teneur en COV	: SBE-160 / SBE-262: 10.38 g/L (0.09 lbs/gal) SBE-163 / SBE-262: 10.38 g/L (0.09 lbs/gal) SBE-166 / SBE-262: 11.03 g/L (0.09 lbs/gal)
Densité apparente	: 825 lb/gal (0.99 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides. Matières oxydantes. Composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Nitrosamines. Phénoliques.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
DL50 orale rat	910 mg/kg
Alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1620 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 4,18 mg/l/4h
1,3-cyclohexylènebis(méthylamine) (2579-20-6)	
DL50 orale rat	700 - 780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1700 mg/kg
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)	
DL50 orale rat	700 - 780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1700 mg/kg
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (41556-26-7)	
DL50 orale rat	2615 mg/kg
3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine) (4246-51-9)	
DL50 orale rat	4290 mg/kg

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

PRO-SET® SBE-262 Hardener	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	108 mm ² /s @ 68 °F (20 °C)

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 poisson 1	460 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	23 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 poissons 2	10 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (41556-26-7)	
CL50 poisson 1	0,97 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])

Persistence et dégradabilité

PRO-SET® SBE-262 Hardener	
Persistence et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

PRO-SET® SBE-262 Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,77 (at 23 °C)

Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1

Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (41556-26-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,37 (at 25 °C)

Mobilité dans le sol

PRO-SET® SBE-262 Hardener	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3
Alcool de benzyle	100-51-6	Non classé
1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)	2579-20-6	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthylamine	60112-98-3	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	111850-23-8	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3
3,3'-Oxybis(éthylèneoxy)bis(propylamine)	4246-51-9	Aucune donnée disponible
Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	Aucune donnée disponible

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735
Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a. (1,3-cyclohexylènebis(méthylamine))
Classe (DOT/TMD) : 8
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III
Polluant marin : Non

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 2735
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-cyclohexylènebis(méthylamine))
Classe (IMDG) : 8
Numéro EmS : F-A, S-B
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Polluant marin : Non

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 2735
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (1,3-cyclohexylènebis(méthylamine))
Classe (IATA) : 8
Groupe d'emballage (IATA) : III
Polluant marin : Non

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

PRO-SET® SBE-262 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine (111850-23-8)

Flag réglementaire EPA TSCA

N - N - Indique que le nom d'inventaire d'une substance polymérique ne contient aucun agent initiateur sans radicaux libres, mais que celui-ci est considéré comme recouvrant le polymère désigné fabriqué à partir de n'importe quel agent initiateur sans radicaux libres, et ce, nonobstant la quantité utilisée.
XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère formé avec le (chlorométhyl)oxirane et la 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)

Flag réglementaire EPA TSCA

P - P - Indique une substance associée à un avis de préfabrication déjà envoyé.
XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Alcool benzylique (100-51-6)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12/05/2016

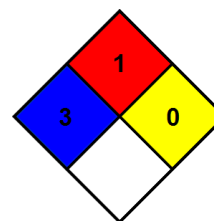
Date de révision : 01/25/2019

Autres informations : Aucun.

Danger pour la santé NFPA : 3

Danger d'incendie NFPA : 1

Réactivité NFPA : 0



Notation de danger

Santé : 3 Danger sérieux

Inflammabilité : 1 Danger léger

Physique : 0 Danger minime

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.